



République Française

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

LE 16 JUILLET 2020

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le 9 juillet 2020, s'est réuni au siège de la CCPC - 268, route du Suet - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de Monsieur Xavier BRAND, Président

Etaient présents ou représentés :

Commune d'Allonzier la Caille

M. Jean-Pierre CAUQUOZ, Mme Claire MEGARD, Mme Catherine SGRAZZUTTI, Mme Cécilia HORCKMANS

Commune d'Andilly

M. Vincent HUMBERT

Commune de Cercier

M. Patrice PRIMAULT

Commune de Cernex

M. Vincent TISSOT, Mme Virginie JACOTTET *procuration*

Commune de Copponex

M. Julian MARTINEZ, Mme Geneviève NIER

Commune de Cruseilles

Mme Sylvie MERMILLOD, M. Cédric DECHOSAL, Mme Valérie PERAY, M. Claude ANTONIELLO, Mme Chrystel BUFFARD, M. Jean PALLUD, Mme Sonia EICHLER, M. Daniel BOUCHET, M. Christian BUNZ

Commune de Cuvat

Mme Julie MONTCOUQUIOL, M. Philippe CLERJON

Commune du Sappey

M. Pierre GAL

Commune de Menthonnex en Bornes

M. Guy DEMOLIS, Mme Nathalie HENRI

Commune de Saint-Blaise

Mme Christine MEGEVAND

Commune de Villy le Bouveret

M. Jean-Marc BOUCHET

Commune de Villy le Pelloux

Mme Charlotte BOETTNER

Commune de Vovray en Bornes

M. Xavier BRAND

Quorum : nombre total de délégués en exercice 28 ; présents ou représentés : 28 Absents : 0

Secrétaire de séance : Mme Sonia EICHLER

Date d'affichage :

OBJET : ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU

ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-10 qui dispose que le Bureau « est composé du Président, d'un ou plusieurs vice-présidents et éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres ».

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCBL-2019-0058 en date du 22 octobre 2019 relatif au nombre de délégués communautaires qui est fixé à 28.

Vu la délibération n° 2020-60 du conseil communautaire du 16 juillet 2020 fixant le nombre de vice-présidents pour la CCPC à 7.

Vu la délibération n° 2020-61 du conseil communautaire en date du 16 juillet 2020 relative à l'élection des vice-présidents.

Considérant qu'en application de l'article L.5211-10 du CGCT, le bureau de l'EPCI est composé du Président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres.

**Le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,
entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- ➔ **FIXE** le nombre des membres du bureau de la CCPC en dehors du Président et des vice-présidents à 9
- ➔ **PROCEDE** à la désignation de ces 9 membres du bureau

Pour la fonction du 1^{er} membre du bureau de la CCPC :

CONSIDERANT la candidature de **Monsieur Jean-Pierre CAUQUOZ** pour la fonction de membre du bureau de la CCPC.

Vu le résultat du dépouillement du 1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents	: 28
- Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote	: 0
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	: 28
- Nombre de bulletins blancs ou nuls	: 3
- Nombre de bulletin exprimés	: 25

Nombre de suffrages obtenus :

- **Monsieur Jean-Pierre CAUQUOZ** - 25 vingt-cinq

Monsieur Jean-Pierre CAUQUOZ ayant obtenu 25 VOIX et donc la majorité des suffrages exprimés, est proclamé membre du bureau.

Pour la fonction du 2^{ème} membre du bureau de la CCPC :

CONSIDERANT la candidature de **Monsieur Vincent HUMBERT** pour la fonction de membre du bureau de la CCPC.

Vu le résultat du dépouillement du 1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents : 28
- Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 28
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 2
- Nombre de bulletin exprimés : 26

Nombre de suffrages obtenus :

- Monsieur Vincent HUMBERT : 25 - vingt cinq
- Monsieur Gérard LACROIX : 1 - un

Monsieur Vincent HUMBERT ayant obtenu **25 VOIX** et donc la majorité des suffrages exprimés, est proclamé membre du bureau.

Pour la fonction du 3^{ème} membre du bureau de la CCPC :

CONSIDERANT la candidature de **Monsieur Patrice PRIMAULT** pour la fonction de membre du bureau de la CCPC.

Vu le résultat du dépouillement du 1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents : 28
- Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 28
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 2
- Nombre de bulletin exprimés : 26

Nombre de suffrages obtenus :

- **Monsieur Patrice PRIMAULT** - 26 - vingt six

Monsieur Patrice PRIMAULT ayant obtenu **26 VOIX** et donc la majorité des suffrages exprimés, est proclamé membre du bureau.

Pour la fonction du 4ème membre du bureau de la CCPC :

CONSIDERANT la candidature de **Monsieur Vincent TISSOT** pour la fonction de membre du bureau de la CCPC.

Vu le résultat du dépouillement du 1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents : 28
- Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 28
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 6
- Nombre de bulletin exprimés : 22

Nombre de suffrages obtenus :

- **Monsieur Vincent TISSOT - 22 - vingt deux**

Monsieur Vincent TISSOT ayant obtenu **22 VOIX** et donc la majorité des suffrages exprimés, est proclamé membre du bureau

Pour la fonction du 5ème membre du bureau de la CCPC :

CONSIDERANT la candidature de **Madame Julie MONTCOUQUIOL** pour la fonction de membre du bureau de la CCPC.

Vu le résultat du dépouillement du 1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents : 28
- Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 28
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 6
- Nombre de bulletin exprimés : 22

Nombre de suffrages obtenus :

- **Madame Julie MONTCOUQUIOL - 22 - vingt deux**

Madame Julie MONTCOUQUIOL ayant obtenu **22 VOIX** et donc la majorité des suffrages exprimés, est proclamée membre du bureau

Pour la fonction du 6ème membre du bureau de la CCPC :

CONSIDERANT la candidature de **Monsieur Guy DEMOLIS** pour la fonction de membre du bureau de la CCPC.

Vu le résultat du dépouillement du 1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents : 28
- Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 28
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 1
- Nombre de bulletin exprimés : 27

Nombre de suffrages obtenus :

- **Monsieur Guy DEMOLIS** - 27 vingt sept

Monsieur Guy DEMOLIS ayant obtenu 27 VOIX et donc la majorité des suffrages exprimés, est proclamé membre du bureau

Pour la fonction du 7ème membre du bureau de la CCPC :

CONSIDERANT la candidature de **Madame Christine MEGEVAND** pour la fonction de membre du bureau de la CCPC.

Vu le résultat du dépouillement du 1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents : 28
- Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 28
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 3
- Nombre de bulletin exprimés : 25

Nombre de suffrages obtenus :

- **Madame Christine MEGEVAND** - 25 - vingt cinq

Madame Christine MEGEVAND ayant obtenu 25 VOIX et donc la majorité des suffrages exprimés, est proclamée membre du bureau

2020- 62 ADMINISTRATION GENERALE/ ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU

Pour la fonction du 8ème membre du bureau de la CCPC :

CONSIDERANT la candidature de **Monsieur Jean-Marc BOUCHET** pour la fonction de membre du bureau de la CCPC.

Vu le résultat du dépouillement du 1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents : 28
- Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 28
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 2
- Nombre de bulletin exprimés : 26

Nombre de suffrages obtenus :

- **Monsieur Jean-Marc BOUCHET** : 26 - vingt six

Monsieur Jean-Marc BOUCHET ayant obtenu 26 VOIX et donc la majorité des suffrages exprimés, est proclamé membre du bureau.

Pour la fonction du 9ème membre du bureau de la CCPC :

CONSIDERANT la candidature de **Madame Sonia EICHLER** pour la fonction de membre du bureau de la CCPC.

Vu le résultat du dépouillement du 1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents : 28
- Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 28
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 6
- Nombre de bulletin exprimés : 22

Nombre de suffrages obtenus :

- **Madame Sonia EICHLER** : 17 - dix-sept
- Madame Catherine SGRAZZUTTI : 5 - cinq

Madame Sonia EICHLER ayant obtenu 17 VOIX et donc la majorité des suffrages exprimés, est proclamé membre du bureau

- **DECLARE** par conséquent que le bureau de la CCPC sera composé de 17 membres au total, soit le Président, les 7 vice-présidents et les 9 membres du bureau ci-dessus désignés

Acte certifié exécutoire le :
Le Président
Xavier BRAND

